



N° 129-2016/APS/DJA/SSACA

Date du : 08/03/2016

Rapport de présentation

OBJET : portant modification de la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs

PJ : un projet de délibération

Le présent projet de délibération tend à apporter les modifications suivantes à la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 *portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs*

La délibération du 6 juin 2014 précitée prévoit, en son article 35, la désignation de Mme Gyslène Dambreville au sein du conseil d'administration du lycée agricole de Nouvelle-Calédonie. Or, la dénomination de ce lycée a depuis été transformée en « lycée agricole et général de Pouembout », appellation qu'il convient aujourd'hui de modifier dans la délibération du 6 juin 2014 précitée (article 1 du présent projet de délibération).

En outre, la délibération n° 77 du 28 septembre 2015 *portant statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie* (EPENC) prévoit, en son article 84, que le lycée agricole et général de Pouembout dispose d'un conseil de la formation continue au sein duquel siège un représentant de l'assemblée de la province Sud. Il convient aujourd'hui donc de désigner ce représentant (article 1 du présent projet de délibération).

Par ailleurs, l'article 41 de la délibération du 6 juin 2014 précitée prévoit les désignations suivantes au sein du conseil d'administration de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF) :

- | | |
|--|---|
| - M. Nicolas Metzdorf, titulaire ; | - Mme Marie-Françoise Hmeun, suppléante ; |
| - Mme Corine Voisin, titulaire ; | - Mme Gyslène Dambreville, suppléante ; |
| - Mme Nicole Andréa-Song, titulaire ; | - Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante ; |
| - Mme Marie-Pierre Goyetche, titulaire ; | - Mme Prisca Holero, suppléante. |

Or, il convient aujourd'hui de remplacer Mme Corine Voisin, titulaire, par M. Jean-Baptiste Marchand (article 2 du projet de délibération).

Par ailleurs, l'article 15 de la délibération du 28 septembre 2015 précitée prévoit également que « *Pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné ou élu dans les mêmes conditions.* ». Ainsi, il convient de désigner un suppléant pour chaque représentant titulaire ayant été désigné par l'assemblée de province au sein des conseils d'administration des 25 établissements publics d'enseignement suivants (articles 3 à 27 du projet de délibération) :

Etablissements	Représentants titulaires de l'assemblée de province siégeant actuellement aux conseils d'administration des établissements
Collège de Bourail	Mme Marie-Pierre Goyetche Mme Gyslène Dambreville
Collège Dumbéa-Katiramona	M. Aloisio Sako
Collège de Dumbéa sur mer	M. Gil Brial
Collège de Plum	M. Léonard Sam
Collège de La Foa	Mme Prisca Holero
Collège de Païta Sud	M. Jean-Baptiste Marchand
Collège de Païta Nord	M. Silipeleto Muliakaaka
Collège de Tuban	Mme Paul Gragon
Collège de Thio	Mme Gyslène Dambreville
Collège de de Yaté	Mme Marie-Françoise Hmeun
Collège de d'Auteuil	M. Léonard Sam Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki
Collège de Baudoux	Mme Nina Julie M. Sylvain Pabouty
Collège de Boulari	Mme Sutita Sio-Lagadec Mme Rusmaeni Sanmohamat
Collège de Kaméré	M. Sylvain Pabouty M. Léonard Sam
Collège de Koutio	Mme Marie-Françoise Hmeun Mme Ithupane Tiéoué
Collège de Magenta	Mme Monique Millet Mme Sonia Backes
Collège de Mariotti	Mme Nina Julie M. Yoann Lecourieux
Collège de Normandie	Mme Monique Millet M. Sylvain Pabouty
Collège de Porte de Fer	M. Sylvain Pabouty M. Gaël Yanno
Collège de Rivière Salée	Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki Mme Marie-Pierre Goyetche
Lycée de Jules Garnier	Mme Nina Julie M. Sylvain Pabouty
Lycée polyvalent du Grand Nouméa	M. Aloisio Sako Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki
Lycée Lapérouse	Mme Monique Millet M. Sylvain Pabouty
Lycée professionnel commercial et hôtelier Escoffier (LPCH)	Mme Nicole Andréa-Song M. Yoann Lecourieux
Lycée professionnel Pétro Attiti	Mme Nina Julié Mme Marie-Pierre Goyetche

De plus, Par ailleurs, l'article 9 de la délibération du 28 septembre 2015 précitée prévoit que le conseil d'administration des collèges soit notamment composé d'« *un représentant de l'assemblée de province dans laquelle l'établissement est implanté dans les collèges de moins de trois cents élèves et deux dans les collèges accueillant plus d'élèves.* ».

Le vice-rectorat a été sollicité afin qu'un état du nombre d'élèves accueillis par chaque collège de la province Sud soit communiqué à la collectivité, pour ainsi vérifier, conformément au statut des EPENC, la concordance avec les désignations effectuées par l'assemblée de province.

Suite à la réception de ces données, a été constaté que les effectifs de sept collèges ont augmenté et dépassent aujourd'hui le seuil des trois cents élèves, impliquant ainsi la nécessité de modifier la délibération du 6 juin 2014 précitée, en désignant un second représentant au sein des conseils d'administration des établissements suivants (articles 4 à 10 du projet de délibération) :

Etablissements	Effectifs	Représentants de l'assemblée de province siégeant actuellement aux conseils d'administration des établissements
Collège de Dumbéa Katiramona (Jean Fayard)	386	M. Aloisio Sako
Collège Dumbéa sur Mer	458	M. Gil Brial
Collège de Plum	563	M. Léonard Sam
Collège de La Foa	510	Mme Prisca Holéro
Collège Louise Michel – Païta Sud	339	M. Jean- Baptiste Marchand
Collège Ondémia – Païta Nord	455	M. Silipeleto Muliakaaka
Collège Tuband	482	Mme Paule Gargon

De plus, la livraison du lycée polyvalent du Mont-Dore, actuellement en construction, est attendue pour le premier semestre 2017. Il convient ainsi de désigner au sein de son conseil d'administration un représentant de l'assemblée de la province Sud (article 28 du projet de délibération).

Par ailleurs, l'assemblée de province a désigné deux titulaires au sein des conseils d'administration des lycées, conformément au code de l'éducation dont dépendaient les EPENC jusqu'au transfert de compétence. Ont ainsi été désignés par la délibération du 6 juin 2014 précitée les conseillers suivants :

Lycée de Jules Garnier	Mme Nina Julie M. Sylvain Pabouty
Lycée polyvalent du Grand Nouméa	M. Aloisio Sako Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki
Lycée Lapérouse	Mme Monique Millet M. Sylvain Pabouty
Lycée professionnel commercial et hôtelier Escoffier (LPCH)	Mme Nicole Andréa-Song M. Yoann Lecourieux
Lycée professionnel Pétró Attiti	Mme Nina Julié Mme Marie-Pierre Goyetche

Toutefois, l'article 10 de la délibération du 28 septembre 2015 précitée prévoit qu'un représentant de l'assemblée de province soit désigné au sein des conseils d'administration des lycées implantés en province Sud. Il convient ainsi de supprimer l'un des deux titulaires désignés (articles 23 à 27 du projet de délibération).

Enfin, aTel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.